

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

201 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX



N° de courrier :

M.

N° de dossier :

à rappeler impérativement
dans toute correspondance

M.

Né le 11/1971 à

Fontenay-sous-Bois, le 11/2016

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une décision du Directeur général de l'OFPRA vous reconnaissant la qualité de réfugié.

Vous êtes désormais placé sous la protection juridique et administrative de l'Office. Ceci signifie, notamment, que l'Office est habilité à vous délivrer des documents d'état civil se substituant à ceux que vous ne pouvez obtenir des autorités du pays que vous avez dû quitter. Leur établissement sera facilité si vous faites parvenir à la Division de la protection de cet Office tous les documents que celle-ci vous demandera et que vous détenez.

Je vous invite à vous présenter à la préfecture de votre domicile, muni de la décision de l'OFPRA, afin de solliciter la délivrance du titre de séjour correspondant à votre nouveau statut.

J'appelle votre attention sur le fait qu'un retour dans votre pays ou des démarches auprès de ses représentations diplomatiques ou consulaires en France ou à l'étranger sont susceptibles d'entraîner la perte de votre statut de réfugié.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Chef de la section Asie 4